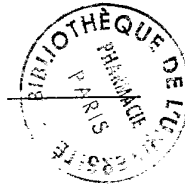


BREVET D'INVENTION

Gr. 1. — Cl. 1.



N° 1.076.677

Tracteur agricole et routier.

M. LÉON DUFOUR résidant en Suisse.

Demandé le 5 mai 1953, à 14^h 25^m, à Paris.

Délivré le 21 avril 1954. — Publié le 28 octobre 1954.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 5 mai 1952, au nom du demandeur.)

La présente invention a pour objet un tracteur agricole et routier, comprenant, d'une part un châssis supportant à l'avant au moins une roue directrice et à l'arrière deux roues motrices, et, d'autre part, une partie basculante formée du moteur et de ses organes de transmission aux roues motrices et articulés sur le châssis, autour de l'axe desdites roues, de façon à pouvoir osciller dans un plan vertical.

On a déjà proposé de construire des tracteurs agricoles et routiers du type énoncé ci-dessus; dans ces tracteurs, la partie basculante est équilibrée par l'outil (charrue, fraise agricole, faucheuse, etc.) ou par la charge tractée, de sorte que le poids des organes les plus lourds du tracteur (moteur, organes de transmission) et celui de l'outil sont concentrés sur l'essieu arrière, augmentant considérablement l'adhérence. En position de repos, la partie basculante du tracteur repose sur le châssis.

Cependant, la partie fixe qui n'est constituée que par un châssis en forme de cadre entourant la partie basculante et portant, à l'avant, les roues directrices dans le cas d'un tracteur à quatre roues ou une seule roue directrice dans le cas d'un tracteur à trois roues, est une construction relativement légère qui, en raison des efforts que supportent les roues avant, se déforme constamment. Ces déformations ont pour effet que la partie antérieure de ce châssis, la plus éloignée de l'essieu arrière, lequel constitue le seul point de liaison du châssis avec le reste du tracteur, tend à se déplacer latéralement par rapport à la partie basculante ce qui, naturellement, est à éviter. Le but de la présente invention est de supprimer ce défaut.

Le tracteur suivant l'invention est caractérisé par le fait que le châssis porte, dans sa partie antérieure et dans le plan longitudinal du tracteur, un guide coopérant avec au moins une pièce en arc de cercle fixée à la partie basculante et située dans un plan perpendiculaire à l'axe des roues motrices, le centre de l'arc se trouvant sur cet axe, le tout de manière à éviter tout déplacement latéral du châssis par rapport à la partie basculante sans diminuer l'amplitude des oscillations de la partie basculante.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation du tracteur, dont la partie basculante est en position de repos.

La fig. 2 est une vue en élévation de ce même tracteur, dont la partie basculante est en cours de basculement, et

La fig. 3 est une vue en plan du tracteur, certaines parties étant coupées.

Le tracteur représenté comprend une partie basculante formée du moteur 1 et de la boîte à vitesses 2, ainsi qu'une partie fixe constituée par un châssis en forme de cadre tubulaire 3. La partie basculante comprend le pont arrière 13 traversé par des arbres 4 portant chacun une roue motrice 5. Les extrémités du pont arrière présentent chacune une portée 14 sur laquelle est monté rotativement un flasque 15 présentant un moyeu 15a et auquel est fixé, par des brides 16, le châssis 3 qui porte le train des roues directrices 6. La partie basculante est donc articulée sur le châssis autour d'un axe d'articulation concentrique à l'axe des roues arrière. Des garnitures de frein 17, coopérant avec des tambours 18 fixés aux roues 5, sont elles-mêmes fixées aux flasques 15 de sorte que le freinage consiste à solidariser les roues avec le châssis, la partie basculante conservant sa liberté de mouvement.

La construction du châssis est relativement légère par rapport au reste du tracteur, afin d'éviter que, lors des déformations de ce châssis, dues aux efforts que supportent les roues avant, la partie antérieure du châssis se déplace latéralement par rapport à la partie basculante, cette partie antérieure porte un guide en U7, fixé à un support 8. Ce guide coopère avec deux fers plats 9 en arc de cercle de rayon R, dont le centre est situé sur le centre d'articulation de la partie basculante; ces fers plats sont fixés par leurs extrémités, en 10 et 11, sur le moteur et passent entre les joues de la butée 7; il sont disposés à une certaine distance l'un de l'autre de façon à ménager entre eux un espace permettant l'introduction d'une manivelle de mise en marche du moteur. Cette disposition empêche tout déplacement

latéral de la partie antérieure du châssis 3 par rapport à la partie basculante du tracteur sans gêner les mouvements de la partie basculante.

En variante, la pièce en U7 pourrait être supprimée et remplacée par un simple fer plat passant entre les fers 9. Ce fer plat pourrait être l'extrémité du support 8 qui serait alors légèrement plus long que celui de la forme d'exécution représentée.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet un tracteur agricole et routier comprenant, d'une part, un châssis supportant à l'avant au moins une roue directrice et à l'arrière deux roues motrices et, d'autre part, une partie basculante formée du moteur et de ses organes de transmission aux roues motrices et articulée sur le châssis, autour de l'axe desdites roues, de façon à pouvoir osciller dans un plan vertical; le châssis porte, dans sa partie antérieure et dans le plan longitudinal du tracteur, un guide coopérant avec au moins une pièce en arc de cercle

fixée à la partie basculante et située dans un plan perpendiculaire à l'axe des roues motrices, le centre de l'arc se trouvant sur cet axe, le tout de manière à éviter tout déplacement latéral du châssis par rapport à la partie basculante, sans diminuer l'amplitude des oscillations de la partie basculante.

L'invention pourra en outre présenter les particularités suivantes, prises ensemble ou séparément :

La partie basculante porte deux fers plats, en arc de cercle, situés de part et d'autre de l'axe du moteur, le guide étant constitué par une pièce en U dont les joues sont appliquées contre lesdits fers plats.

Les deux fers plats passent entre les joues de la pièce en U.

L'espace entre lesdits fers plats est prévu pour permettre l'introduction de la manivelle de mise en marche du moteur.

LÉON DUFOUR.

Par procuration :

MASSALSKI & BARNAY.

FIG. 1

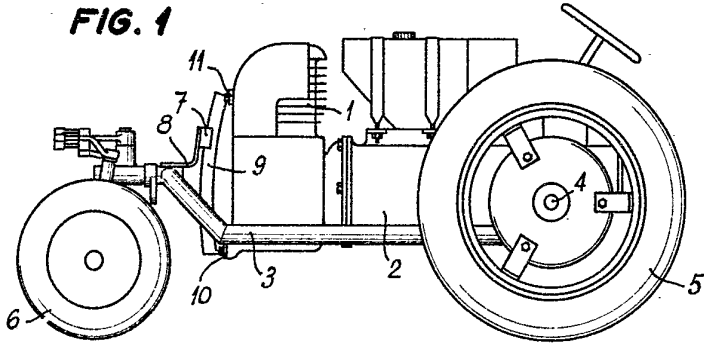


FIG. 2

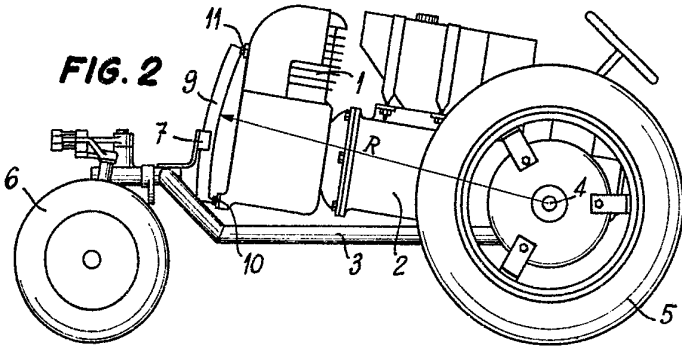


FIG. 3

